

Pourquoi les compagnies ont-elles besoin de l'assurance cyber-responsabilité?

L'évolution constante du marché crée des risques uniques pour les entreprises des technologies de l'information et les organisations exposées tant à des risques liés aux médias classiques qu'aux technologies. Les risques de responsabilité et les risques propres liés à la cyber-responsabilité suscitent de plus en plus d'inquiétude dans le contexte actuel, où tout est axé sur la technologie.

Qu'une entreprise soit petite ou qu'elle vaille plusieurs millions de dollars, le traitement d'une réclamation peut être coûteux. Les réclamations peuvent toucher un vaste éventail de domaines, incluant les affaires électroniques, les communications électroniques, les réseaux, les actifs de données, la publicité et la propriété intellectuelle.

Même si une poursuite n'est pas fondée, les frais de défense contre des allégations d'actes répréhensibles peuvent avoir d'importantes répercussions sur une entreprise.

Tenez compte de ce qui suit :

- Selon un [rapport du sondage sur la cybersécurité mené par l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet \(ACEI\)](#), **71 % des entreprises ont vécu au moins une cyberattaque ayant nui à leurs activités d'une manière ou d'une autre, notamment en temps et en ressources, des dépenses de leur poche et des paiements d'une rançon.**
 - › Le coût moyen pour enquêter sur une cyberattaque et réparer ses conséquences s'élèvent maintenant à 9,25 millions de dollars pour les entreprises canadiennes, selon les résultats du sondage annuel d'Accenture sur le coût de la cybercriminalité.
 - › Seulement 41 % des répondants qui avaient été victimes d'une cyberattaque offraient une formation obligatoire de sensibilisation à la cybersécurité à leurs employés.



CARACTÉRISTIQUES DE LA POLICE

- Définition étendue des services assurés
- Couverture des risques de responsabilité et les risques propres liés à la cyber-responsabilité
- Conseiller en cas d'atteintes cybernétiques (voir la fiche de référence [Conseiller en cas d'atteintes cybernétiques – Quoi faire après une atteinte](#))
- Frais de défense en sus des limites
- Franchise de dommages partagée
- Couverture mondiale

Victor offre une vaste couverture pour vos risques cybernétiques. Pour apprendre davantage sur Victor et/ou obtenir une soumission, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurance.

- › La cybersécurité va bien au-delà d'un département des technologies de l'information; chaque employé a un rôle à jouer lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité d'une organisation et est la première ligne de défense de l'entreprise.
- › L'impact d'une cyberattaque ne conduit pas seulement à des coûts financiers directs mais aussi à des coûts indirects.
- › Les entreprises ont identifié les **principales conséquences d'une cyberattaque** :
 - › Temps nécessaire aux employés pour répondre à la cyberattaque (28 %);
 - › Incapacité des employés à effectuer leur travail habituel (28 %);
 - › Utilisation empêchée des ressources ou des services (26 %).
- › Chez les entreprises qui avaient été victimes d'une cyberattaque, 13 % ont reconnu que la cyberattaque avait nui à leur réputation. Cette perception contraste de manière flagrante avec les constatations de l'ACEI qui précisent qu'à peine 19 % des Canadiens entretiendraient un lien d'affaires avec une organisation si leurs données personnelles étaient exposées lors d'une cyberattaque.

Tous ces impacts entraînent des coûts monétaires et de productivité indirects.¹

- **La violation de propriété intellectuelle constitue l'un des risques les plus coûteux auxquels sont exposés les professionnels des technologies de l'information aujourd'hui, les réclamations pouvant totaliser des millions de dollars.**

- › [Selon un rapport de Willis Towers Watson](#), bien que la cause et la gravité puissent varier, toutes les réclamations partagent un point commun : des coûts élevés.
- › Entre les frais juridiques et les dommages-intérêts ou les règlements, les coûts peuvent facilement atteindre les six chiffres pour les petites entreprises et les huit chiffres pour les grandes organisations. Ces chiffres concrets ne tiennent pas compte des autres coûts indirects, tels que la perte de productivité, la perte de clients ou une diminution de la marque.
- › Comme les dommages-intérêts accordés par les tribunaux pour les réclamations liées à la propriété intellectuelle commencent à augmenter, il en va de même pour l'exposition à ces réclamations.²



¹ [Autorité canadienne pour les enregistrements Internet \(ACEI\), « Rapport du sondage de 2019 sur la cybersécurité »](#)

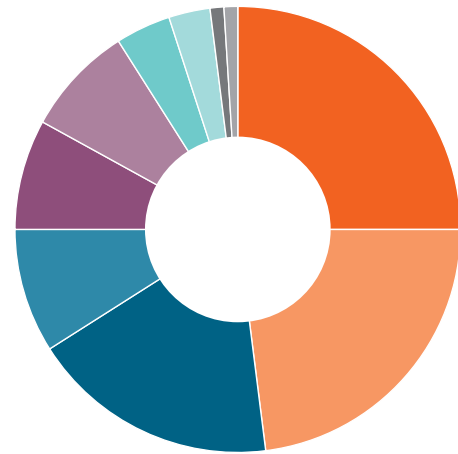
² [Willis Towers Watson, « Intellectual property litigation risk report » \[disponible en anglais seulement\]](#)

Le programme d'assurance des technologies de Victor offre une solution « tout-en-un » pour les risques de responsabilité et les risques propres liés à la cyber-responsabilité. La couverture aide à protéger les organisations des allégations d'actes répréhensibles dans la prestation de leurs produits ou services, de violation de propriété intellectuelle, de préjudice personnel lié à des données et de préjudice lié à la publicité, ainsi que des risques propres associés à la perte d'actifs de données, aux frais de remise en état et de notification, et aux frais de gestion de crise. En plus, les titulaires de police ont accès à un conseiller en cas d'atteintes cybernétiques, un cabinet juridique désigné par Victor, qui peut fournir des services d'aide et de consultation à la suite d'une atteinte cybernétique.

Voici quelques exemples des types de risques à l'égard desquels les polices d'assurance des technologies de Victor offrent une protection.

- Une entreprise de conseils en logiciels a été poursuivie pour négligence et fausse représentation en lien avec la conception d'un logiciel qui n'était prétendument pas compatible avec le système informatique du client et n'offrait donc pas le rendement annoncé.
- Une société d'hébergement Web pour une clinique dentaire a dû assumer des frais de remise en état, y compris des frais de surveillance du crédit des personnes touchées, lorsque son réseau a été piraté et que les renseignements personnels de plus de 500 patients ont été compromis.
- Un réalisateur de logiciels a été signifié une réclamation par un client américain qui alléguait que le logiciel informatique de point de vente qu'il a fourni ne fonctionnait pas correctement, ce qui a entraîné une perte de ventes et de clients.

Réclamations des technologies de l'information par type d'activité



25 %	Conception de logiciels
23 %	Autre
18 %	Consultation
9 %	Conception de sites Web
8 %	Revendeurs de produits modifiés
8 %	Conception/intégration de systèmes
4 %	Fournisseurs d'accès Internet
3 %	Réseaux/systèmes de communications
1 %	Gestions d'installations
1 %	Traitement de données



Pourquoi envisager de faire affaire avec Victor

Victor offre de l'assurance responsabilité des technologies depuis 2000. La société est engagée à long terme sur le marché et offre un niveau d'expertise élevé tant en ce qui concerne la souscription que la gestion de réclamations. Victor est fière de ses excellentes normes de services, du traitement rapide des propositions, de son processus simplifié d'émission de polices et de ses prix concurrentiels.

À PROPOS DE VICTOR

Victor (connue auparavant sous le nom Groupe ENCON inc.) est une filiale de Victor Insurance Holdings et un chef de file des sociétés de gestion d'assurance au Canada. Nous avons une histoire riche en assurance spécialisée et offrons une gamme unique de produits et de programmes distribués par des courtiers et des conseillers de régime indépendants.

Victor s'engage à donner des moyens aux professionnels de l'assurance et leurs clients grâce à l'innovation, à une expertise spécialisée en matière de souscription et de réclamation, et à une philosophie d'affaires flexible axée sur la technologie.

PRODUITS DE L'ASSURANCE DES TECHNOLOGIES ET L'ASSURANCE CYBER-RESPONSABILITÉ

- Responsabilité des technologies, cyber-risques et multimédias
- Responsabilité des technologies de l'information des petites entreprises
- Responsabilité des fabricants de matériel électronique
- Cyber-risques – responsabilité en matière de sécurité et de confidentialité (pour les titulaires de police)

Visitez assurancevictor.ca pour en apprendre davantage.

Le présent document a été publié uniquement à des fins illustratives et ne constitue pas un contrat d'assurance. Il a été conçu pour fournir un aperçu global du programme. Seule la police d'assurance peut fournir les modalités, la garantie, les montants, les conditions et les exclusions réels. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujetties à des critères de souscription individuels.

© 2020 Gestionnaires d'assurance Victor inc. | USDG 492725368